Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260302-COM20260202-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 2 mars 2026

Nevez
Pays des Pierres Debout
Bro Mein Zao

L'an 2026, le 2 mars 2026 à 18 heures, le Conseil municipal de NEVEZ, légalement convoqué le 25 février 2026, s'est réuni en mairie de NEVEZ, sous la présidence de **Monsieur Dominique GUILLOU, Maire**.

Etaient présents : M. Dominique GUILLOU, Mme Yveline GOURLAOUEN, M. Jean-Louis BLOT, Mme Françoise DERVOUT, M. Nicolas LE GOFF, Mme Cathy BERTHOU, M. Gérard MARTIN, Mme Laurie BREBANT, M. Olivier MICHAL, M. Jean-Luc ESCHERICH, M. Pierre THIERRY, Mme Annick ROGARD, M. Alain BACCON, Mme Maryvonne JAFFREZOU, M. Serge LE TOUZE, Mme Etiennette BERNAUD, M. Patrice RIGOLLET, Mme Gaëlle KERVAREC-LE BORGNE.

Les conseillers absents suivants ont donné procuration de voter en leur nom :

Mme Céline RIGOUS à Mme Yveline GOURLAOUEN

Mme Laure MARCHAND à Mme Cathy BERTHOU

M. Philippe AUDUGE à M. Dominique GUILLOU

Mme Anne-Marie LE DOEUFF à M. Nicolas LE GOFF

Le conseiller suivant était absent :

René BONNEL

Le secrétaire de séance :

Mme Cathy BERTHOU est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 23
Quorum : 12
Présents : 18
Procuration : 4
Absent : 1

Délibération 2026 02 02- Information au Conseil municipal- Finances- Virement de chapitre à chapitre budget principal 2025

Rapporteur : C. BERTHOU

Budget Principal – Exercice 2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5217-10-6 ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 01/12/2022 portant sur l'adoption du référentiel M57 et incluant une possibilité de virement de crédits entre chapitres jusqu'à 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, exception faite du chapitre des charges de personnel, appelée fongibilité des crédits ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 10/04/2025 approuvant le Budget Primitif 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des transferts de chapitre à chapitre, afin de permettre la mise en paiement du fonds de péréquation intercommunal et communal (FPIC) ;

Le Conseil municipal :

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901532-20260302-COM20260202-DE

Commune de Névez (29920)

Extrait du registre des délibérations de la séance
Du Conseil municipal du 2 mars 2026

- prend connaissance du transfert de crédit suivant :

Objet	Section	Flux	Chapitre	Nature
FPIC	Fonctionnement	-2 600€	011	615221
FPIC	Fonctionnement	+ 2 600€	014	739211

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Dominique GUILLOU,

